

# DAVID MARGUERITTE DESIGNE MATTHIEU GIOVANNONE COMME NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Créé le 21 septembre 2017, le Conseil de Développement (CoDev) est un organe autonome de démocratie participative. Calqué sur la durée du mandat des Conseillers communautaires, le Conseil est appelé à se renouveler suite à l'installation de la nouvelle assemblée de l'agglomération (installée le 13 juillet dernier). Sous l'impulsion du Président David MARGUERITTE, un nouveau Président du CoDev a été désigné suite à la démission du Président sortant, Jean-Yves DESQUESNES. Cette nomination permettra à une nouvelle assemblée plénière de se réunir, le 5 novembre prochain.

## Le fonctionnement d'un CoDev :

Le Conseil de Développement constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle de l'intercommunalité, en lien avec les communes. Le Conseil est ouvert à tous les habitants majeurs et à tous les acteurs (associations, entreprises, etc.) œuvrant sur le territoire de l'agglomération et n'ayant pas de mandat d'élu communautaire. La participation au Conseil se fait sur la base d'un engagement volontaire et bénévole des personnes candidates.

Force de proposition et attaché à la construction collective, le CoDev s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Il conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine, sur tout sujet portant sur les projets et les enjeux du Cotentin. Il incombe à la collectivité de le consulter pour avis, sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification, pilotés par Jacques COQUELIN, V-P aux Grands Projets et Politiques de Santé, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

La loi va dans le sens d'une réelle autonomie de cet organe consultatif. Par conséquent, les Conseillers

communautaires ne siègent pas au CoDev et ce dernier se structure librement. Ainsi, le choix des modalités d'organisation lui revient : nature et nombre de collègues, groupes de travail, fréquence des réunions, modalités de restitution au Conseil communautaire, etc.

Pour autant, c'est au Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin qu'il revient de désigner le Président du CoDev.

Ainsi, pour la mandature de 2020-2026, David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin a décidé de confier ce rôle à Matthieu GIOVANNONE, Directeur de l'association FIL & Terre. Il aura en charge de coordonner l'ensemble des activités du CoDev avec le soutien du Bureau et de représenter l'instance auprès des élus. Comme tous les autres membres, il participe aux travaux de l'instance de concertation à titre bénévole et ne détient aucun mandat d'élu local sur le périmètre de l'intercommunalité.

Le bureau, dont la composition relève du Président de l'agglomération et du Président du CoDev, sera constitué d'une dizaine de membres ayant la mission d'animer des commissions thématiques et groupes de travail.

Il se réunit une fois par mois afin d'élaborer et de suivre le programme des travaux du CoDev. La nouvelle assemblée plénière du CoDev s'installera le 5 novembre prochain, date à laquelle un appel à candidatures pour venir constituer le bureau du Conseil de Développement sera lancé.

David MARGUERITTE a par ailleurs demandé au CoDev de contribuer à la démarche de co-construction du projet de mandature que le Cotentin va

concevoir avec les habitants du territoire d'ici le printemps prochain.

### **La composition actuelle du CoDev :**

Elle se veut plurielle, paritaire et repose sur 4 collèges dénommés comme suit :

- **Collège 1 : Acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels.**

Ce collège regroupe les entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats, etc.

- **Collège 2 : Organismes publics et assimilés.**

Ce collège rassemble les structures intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche, de l'habitat, l'environnement, les transports et mobilité, santé, social, etc.

- **Collège 3 : Vie locale et associative.**

Ce collège concentre les organisations œuvrant dans le domaine de la solidarité, de la famille, des associations d'usagers, de l'éducation, de la culture, de l'agriculture...

- **Collège 4 : Citoyens.**

Chaque collège est ouvert à un maximum de 40 structures, associations pour les collèges 1 à 3, et limité à 40 places pour le collège 4. Au 23 octobre 2020, 73 structures et 34 membres issus de la société civile

composent le CoDev, portant à 166 le nombre de participants à cette instance.

La Communauté d'agglomération du Cotentin met à disposition du CoDev les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à son fonctionnement depuis 2017. Yves ASSELINE, V-P à l'agglomération en charge des Relations citoyennes, Concertation et Ressources Humaines apportera toute son attention au renforcement de la coopération entre l'agglomération et le CoDev, concrétisée, dans les prochaines semaines, par **une charte de partenariat** qui précisera les modalités de consultation et de restitution des travaux du CoDev.

#### **Quelques chiffres clés :**

- 9 réunions plénières, 15 ateliers de travail et 15 réunions du bureau ;
- 4 saisines officielles de l'agglomération du Cotentin sur :
  - le Projet de Territoire (avis présenté en septembre 2018 au Bureau communautaire) ;
  - le Plan de Déplacements du Cotentin (avis présenté fin 2019 au Bureau communautaire) ;
  - le Plan Climat Air-Energie territorial (avis en cours d'élaboration – travaux en cours) ;
  - le Programme Local de l'Habitat (avis en cours d'élaboration – travaux en cours).
- 1 auto-saisine sur l'identité et l'attractivité du Cotentin (travaux en cours avec 3 groupes de

réflexion constitués autour du tourisme et du littoral, des grands équipements et de l'accès à la culture).

- 1 Défi Mobilité destiné aux habitants du Cotentin, a eu lieu du 5 au 11 octobre dernier. Le Conseil de développement s'est associé à « la Semaine de la Mobilité » initiée par le Cotentin, pour proposer un défi ayant pour objectif d'inciter les participants à limiter la pratique de « l'autosolisme » durant une semaine.

Les futurs enseignements de ce défi viendront alimenter les réflexions et propositions en matière de déplacements portées actuellement par le Conseil de Développement.

#### **CONTACT :**

**Anne-Cécile RENOARD - LE PEUTREC**

Chargée de projets politiques publiques et partenariats

[anne-cecile.renouard@lecotentin.fr](mailto:anne-cecile.renouard@lecotentin.fr)